



Dispositifs d'urgence au profit des entrepreneurs locaux *Communication C3G*

Garidech, le 23 novembre 2020.

Mesdames, Messieurs

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G), dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique participe :

- *au fonds « L'OCCAL » mis en place par la Région* : ce fonds intervient dans les domaines « équipement sanitaire », « réaménagement des locaux », « remise en état des matériel » & « aide aux loyers si fermeture administrative ».

- *au fonds « Prévention-précarité » mis en place par le Département & destiné aux travailleurs indépendants, artisans, commerçants, profession libérale, agriculteurs & conjoints collaborateurs ayant subi une perte de revenus.*

En outre, la communauté de communes des Coteaux du Girou abonde au volet 2 du « *Fonds National de Solidarité* »

Vous trouverez en annexe les fiches explicatives de ces dispositifs de la région.

Nous vous invitons également à prendre connaissance du dispositif du conseil départemental que vous pouvez retrouver via ce lien:

[volet 2 des aides du conseil départemental](#)

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons qu'ils viennent s'ajouter au dispositif d'aides déjà en place et que vous pouvez retrouver sur :

<https://les-aides.fr/>

NOUVEAU FONDS L'OCCAL

Le fond « L'OCCAL » comporte trois dispositifs :

- Une aide à la trésorerie sous forme d'avance remboursable, si vous avez un besoin immédiat de trésorerie (avec un plafond de 25 000 euros)
- Une aide à la réalisation d'investissements matériels et immatériels sanitaires et de relance (y compris matériel d'occasion) au travers de subventions (avec un plafond de 23 000 euros)
Financement possible d'un « click and collect », d'un site internet...
- Un abondement de la C3G au volet 2 du fonds national de solidarité à hauteur de 500 euros par entreprise (+ abondement de la Région)

Renseignements

Tél : 0 800 31 31 01

Site : <https://www.laregion.fr/loccal>

NOUVEAU FONDS PREVENTION PRECARITE DU DEPARTEMENT

Ce fonds est destiné aux personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la crise sanitaire du Covid-19. Il est en faveur des acteurs de l'économie locale, travailleurs indépendants, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs et conjoints collaborateurs.

Cette aide allouée sous la forme d'une aide à la personne est comprise entre 500 et 1500 euros. Un demandeur pourra bénéficier plusieurs fois de ce soutien financier et le cumuler avec les aides accordées par l'Etat et la Région. L'aide sera instruite au travers de la commission locale mise en place en partenariat avec la Communauté de Communes des coteaux du Girou, les communes et les chambres consulaires.

Renseignements

Tél : 05.34.33.43. 96

Mail : prevention.precarite@cd31.fr

PASS COMMERCE DE PROXIMITE

Cette aide concerne la construction, la réhabilitation, l'extension ou l'acquisition de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales indépendantes réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 800 000 € HT (hors professions libérales) qui n'existent pas ou plus à l'échelle de la commune.

Renseignements

Site : <https://www.laregion.fr/Pass-Commerce-de-Proximite>

PASS REBOND

- Le « Pass Rebond Occitanie » crée par la région Occitanie a pour but de soutenir les projets de développement des entreprises afin d'anticiper la reprise suite à la crise sanitaire Covid-19.
- Les entreprises concernées sont de tous secteurs d'activité à l'exclusion des secteurs Tourisme, Agriculture, Agroalimentaire, Bois qui disposent de dispositifs dédiés.
- Les dépenses éligibles se décomposent en 4 catégories de projets :
 - Investissement,
 - Innovation,
 - Transition numérique,
 - Transition énergétique et écologique.

Renseignements

Site : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

#DANS MA ZONE

Orienter les consommateurs vers des produits non alimentaires fabriqués en Occitanie, c'est la vocation de la plateforme « *Dans ma zone* », créée par la Région. Gratuite, elle est ouverte aux consommateurs internautes, et l'application pour smartphones sera bientôt disponible.

Depuis le 4 novembre, les fabricants, artisans et commerçants basés en Occitanie proposant la commande directe ou le retrait en magasin sont invités à s'y inscrire gratuitement. Très facile à utiliser, « *Dans Ma zone* » propose une recherche par catégories de produits (livres, mode, maison...) et la géolocalisation. Chaque fiche inclut une présentation, une liste de produits, un lien vers le site web, un contact direct avec le vendeur.

Renseignements

Site : <https://dansmazone.laregion.fr/>

GEO'LOCAL 31 (CCI)

La CCI de Toulouse a mis en place Géo'local31, une plateforme interactive permettant de recenser et de localiser :

L'ensemble des commerces de proximité qui proposent des modalités de vente compatibles avec les mesures sanitaires actuelles (drive, click & collect, vente à emporter, livraison etc.)

Les commerces qui ont pu rester ouverts pendant cette deuxième période de confinement

Renseignements

Site : <https://www.toulouse.cci.fr/actualites/geolocal31-solidaires-avec-les-commerces-de-proximite>

PLATEFORME D'INITIATIVE INDUSTRIELLE FACE A LA COVID

L'objectif de ces journées est de permettre aux entreprises régionales qui ont développé des solutions de lutte contre la Covid-19, de se faire connaître de l'écosystème et de trouver localement leurs futurs clients (entreprises, collectivités, établissements...).

Renseignements

Site : <https://www.agence-adocc.com/-evenements-/solutions-anti-covid-19-comment-sapprovisionner-en-occitanie/>

PASS RELANCE OCCITANIE

La Région crée le « Pass Relance Occitanie » pour soutenir les entreprises dans leurs projets de reprise d'activité suite à la crise sanitaire.

Ce dispositif cible les entreprises de tous les secteurs d'activité à l'exclusion des secteurs Tourisme, Agriculture, et Agroalimentaire, qui disposent de dispositifs dédiés (accessibles depuis la page d'accueil du Hub). Les projets d'Export ont aussi un dispositif spécifique.

Objectifs

- Soutenir les PME dans leurs projets d'investissements matériels de production, d'innovation, de diversification.
- Soutenir les PME dans leurs besoins d'accompagnement commercial, de transformations technologiques, numériques, énergétiques, et écologiques ainsi qu'aux équipements liés

Bénéficiaires

- Entreprises de 1 à 250 salariés
- Entreprises disposant d'un 1er bilan d'activité sur 12 mois minimum
- Exclues : entreprises en régime micro-social

Nature de l'aide

- Subvention plafonnée à 60 000 € sur un projet de 24 mois maximum avec une assiette éligible minimale de 5 000 €

Critères

- Dépenses immatérielles
- Dépenses d'équipement / Matériel

Renseignements

Site : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/pass-relance-occitanie>

Commission Economies, Artisanat, Commerces
Mairie de GARIDECH